

Département du Cher
Canton de GRACAY
Arrondissement de VIERZON
Commune de Nohant-en-Graçay

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 8

Votants : 9

Date de Convocation :

7 décembre 2023

Date d'affichage :

7 décembre 2023

Publication Internet :

20 décembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le 15 décembre :

Le Conseil municipal de la commune de NOHANT-EN-GRAÇAY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. PERROCHON Serge, maire.

PRÉSENTS : MM PERROCHON Serge - ROUX Didier - Mmes BOUQUET Isabelle - DRAPT Anne - CAILLAUD Anne-Marie - MM HAMEL Jean-Pierre - CHANTELAT Jérôme – PLESSARD Hervé.

ABSENTS : MM. PETIT Guillaume - DURIS Jeremy

M. PETIT Jean-Marc à donné pouvoir à M. Serge PERROCHON

SECRÉTAIRE : Mme DRAPT Anne

INCORPORATION DU CHEMIN RURAL N° 10 DIT DE LA ROCHE AU BAS-VILLIERS ET MODIFICATION DU TABLEAU DES VOIES COMMUNALES

Après vérification, les travaux de voirie 2024 seront réalisés sur la Voie Communale N°1 de Nohant-en-Graçay à Luçay-le-Libre, qui est intégrée dans le tableau de classement des voies communautaires.

La réfection concerne une portion de 330 mètres.

Un devis des travaux a été également établi pour les tronçons les plus détériorés sur les chemins de la Bardinerie et du Lac.

Délibération 2023-43

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE ET CONVENTION DE DELEGATION DES MISSIONS AVEC LE CENTRE DE GESTION DU CHER

Monsieur le Maire avise les conseillers que le contrat d'assurance statutaire auprès de la société QUATREM prend fin le 31 décembre 2023.

Monsieur le Maire informe les conseillers que le Centre de Gestion a lancé une consultation pour un contrat d'assurance statutaire pour le personnel des collectivités territoriales, CNRACL et IRCANTEC afin de bénéficier d'un taux mutualisé. Le titulaire de ce contrat est la CNP Assurances. Compte tenu des informations données,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, AUTORISE :

Monsieur le Maire à signer :

- Les conditions particulières du contrat 1406D du 1^{er} janvier au 31 janvier 2024
- La convention avec le Centre de Gestion du Cher,
- Ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

Voté à l'unanimité.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT 2022

Monsieur le Maire donne lecture du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement du délégataire pour l'année 2022.

Délibération 2023-44

PRIX DES MAISONS FLEURIES POUR 2023

Monsieur le Maire souligne l'effort fait par les Nohantais qui contribuent au fleurissement. Ainsi, il propose comme chaque année de récompenser ces derniers.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'attribuer un bon d'achat de 20 euros auprès de Bricoflore à Graçay aux 22 participants soit un budget de 440 euros.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2024.

Voté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Rencontres Nohantaises

Monsieur le Maire propose d'organiser les rencontres nohantaises le samedi 6 janvier 2024 de 17 heures à

18 heures 30 à la salle des Fêtes.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire

La Secrétaire,

S. PERROCHON

A. DRAPT